Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260304-2026_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
13 février 2026

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

Membres :
- En exercice : 13
- **Présents : 10**
- **Votants : 13**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE
Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ
Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN

Secrétaire de séance : Christine RAFFRAY

Délibération n°2026-05

Subvention « USEP Aucaleuc » 2026 : classe découverte de l'école

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que l'école primaire publique organisait tous les 4 ans une classe de neige. La dernière a eu lieu en 2022.
Cette année, la décision a été prise d'organiser une classe découverte à Perros-Guirec du mardi 7 avril au vendredi 10 avril pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 et 9 au 10 avril (une nuitée) pour les élèves de GS-CP et PS-MS.

L'USEP d'Aucaleuc, qui finance les sorties scolaires précise que le coût total de ce voyage scolaire est prévu à hauteur de 15 494 € et que le financement proposé est d'un tiers par les familles, un tiers par l'amicale laïque et un tiers par l'USEP. C'est pourquoi la demande de subvention de l'USEP correspond à 15 494 € / 3 = 5 165 € auxquels s'ajoutent diverses petites dépenses soit une demande totale à hauteur de 5 495 €.

Monsieur CHEVÉ précise que cette subvention englobe la subvention complémentaire de 150 € versée annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer** à l'USEP d'Aucaleuc une subvention de 5 495 € au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 10 mars 2026,
Le Maire, Christophe OLLIVIER

La secrétaire de séance,
Christine RAFFRAY,